



DÉLIBÉRATION N° 2025-VIII-003

OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2026

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente
Le Département	Christophe Revil	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Pouvoir donné à Christophe Revil
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Suppléant présent Christian MASNADA
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	Pouvoir donné à Alain Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	

Autres personnes présentes :

Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, Mme Rognon, Mme Pillot, M. Kuss, M. Gonin, Mme Franitch.

Pour GAM : M. Perrin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans le cas où, le budget d'une collectivité territoriale ou d'un syndicat mixte n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant (article L.1612-1 du CGCT), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

- dans la limite du quart des crédits annuels ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus au titre de l'exercice pour les crédits sur autorisation de programme (AP), selon la dernière répartition votée.

Compte tenu de la répartition des crédits en 2025, la répartition de l'ouverture anticipée des crédits pour 2026 est la suivante :

	BUDGET 2025 voté (BP + DMs)	Ouverture anticipée BP 2026
FONCTIONNEMENT	8 512 489.83	8 512 489.83
chapitre 011 - charges à caractère général	5 643 150.23	5 643 150.23
chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés	2 520 926.00	2 520 926.00
chapitre 65 - autres charges de gestion courante	196 284.86	196 284.86
chapitre 66 - charges financières	29 500.00	29 500.00
chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	122 628.74	122 628.74
INVESTISSEMENT (hors crédits CP sur AP)	30 059 057.65	7 514 764.41
chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	10 962.00	2 740.50
chapitre 13 - subventions d'investissement	1 418 143.19	354 535.80
chapitre 20 - immobilisations incorporelles	5 063 076.41	1 265 769.10
chapitre 21 - immobilisations corporelles	889 018.26	222 254.57
chapitre 23 - immobilisations en cours	22 436 887.79	5 609 221.95
chapitre 27 - autres immobilisations financières	204 850.00	51 212.50
chapitre 458114 - Opération sous mandat opé 14	36 120.00	9 030.00

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser l'exécutif du SYMBHI à engager, liquider et mandater les dépenses courantes à hauteur du niveau de crédit susvisé.

Fait à Grenoble, le 15 décembre 2025

Le Président,
Gilles Strappazzon

